REPUBLIQUE FRANÇAISE
- 8 AOUT 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

L'an deux mille vingt-trois, le 3 août,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 30/07/2023
Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/49 : Lancement d'un projet de commande publique cartistique avec la DRAC.

La Commune se situe au croisement des 3 départements de l'ancien Limousin. Ainsi, selon la localisation de leur lieu de vie, les habitants du bourg, de Mercier-Ferrier, Bon Martin, Regeat… sont attirés vers Eymoutiers et Limoges en Haute-Vienne, ceux de Bessat, Trijoulet, Loudoueineix iront plus facilement vers Meymac, Ussel en Corrèze, les villages plus proches de Gentioux iront vers Felletin, Aubusson et ceux à proximité du lac de Vassivière fréquenteront plutôt Bourganeuf, Guéret en Creuse. Une tendance, donc, centrifuge et un brassage riche avec différents bassins de vies.

Cette tendance n'échappe pas à la structure de la commune elle-même, un bourg centre où sont concentrés la mairie, l'école, la maison médicale, les commerces avec autour sa vingtaine de villages dispersés en étoile sur près de 5000 hectares.

Le bourg lui-même souffre d'un manque de centralité clairement identifié. La topographie et l'évolution des usages ont écarté la Mairie de l'église et de la place de la fontaine. La mairie et l'école, qui se trouvent à proximité, sont peu visibles depuis la rue principale qui traverse le Bourg.
Les élu-e-s souhaitent réaliser une commande publique artistique afin d'interroger sa cartographie, les liens entre le bourg-centre et la vingtaine de hameaux ou villages répartis en étoile sur le territoire très étendu de la commune. Le souhait de l'équipe municipale, au travers de ce projet, est de questionner et de révéler les éléments qui composent le territoire communal : villages, singularités, patrimoines naturel, bâti, vernaculaire, identité...

Cette commande s'inscrit dans la continuité du travail déjà engagé par la commune sur l'adressage des rues, places et hameaux, ainsi que sur l'inventaire des chemins ruraux, et leur maillage entre villages et le bourg mais aussi entre villages.

Dans le déroulement d'une commande publique, une phase Étude préalable est nécessaire, celle ci serait prévue selon le calendrier ci-dessous :

2023

- Septembre 2023 : Première présentation du projet au Conseil national des œuvres d'art dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, sollicitant des crédits d'études.
- 4e trimestre : Lancement de l'appel à candidatures

2024

- 1er trimestre : Sélection de 3 artistes
- 2e trimestre : Sélection de l'artiste lauréat sur projet

Sur cette phase étude, la commune s'engage a une participation financière. Trois études seront sollicitées
Montant de l'étude : 6 000 € TTC soit 18 000 €
Participation de la commune : 2 500 €
Éventuel soutien demandé au ministère de la Culture : 15 500 €

Madame la maire demande au conseil de valider une participation communale à hauteur de 2500 € pour la phase « Étude »

Le conseil municipal à l'unanimité valide le principe d'une commande publique et la participation communale à la phase Étude pour un montant de 2500 €.

Faux-la-Montagne le 4 août 2023,
La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)